

Dives-sur-Mer, le 14 juin 2018

Aux familles du territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge

Le Président de la Communauté de Communes

Objet : Carte Sports et Culture

Affaire suivie par Sylvie DAVID

Tél. 02 31 28 39 97 – s.david@normandiecabourgpaysdauge.fr

Madame, Monsieur,

Outil de la solidarité, la carte Sports et Culture a pour objectif de permettre à tous les enfants habitant sur le territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge, de 3 à 18 ans, de pratiquer l'activité sportive ou culturelle de son choix, proposée par une association du territoire, sans considération financière.

Cette carte vous sera remise et permettra une inscription à 10 €, 30 € ou 60 € selon votre quotient familial pour l'activité choisie par votre enfant (1 carte maximum par enfant, aide plafonnée).

Montants accordés en fonction du quotient familial (délibération du 26 avril 2018)

Quotient Familial	Montant de la carte
0 à 620	10 €
621 à 1200	30 €
1201 à 1500	60 €

Vous voudrez bien prendre note des précisions suivantes :

- La carte « Sports et Culture » ne peut financer qu'une seule activité par enfant, pratiquée de manière régulière, proposée par une association du territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge
- Le montant de la participation de la communauté de communes est plafonné à [200 euros – la participation familiale selon quotient],
- Le montant indiqué sur la carte est celui qui doit être payé par la famille à l'association
- Au-delà des 200€ dus à l'association, la famille acquitte le surplus,
- L'âge limite pour bénéficier de la carte est de 18 ans (date anniversaire),
- La communauté de communes ne délivrera plus de cartes après le 20 octobre 2018.

Exemple :

M. et Mme ROBERT ont deux enfants. Compte tenu de leur quotient familial, ils bénéficient de deux cartes « sport et culture » à 30 €.

Jules pratique une activité sportive à 85 €, Claudine pratique une activité culturelle à 300€.

Lors de l'inscription de Jules, l'association sportive se fait remettre la carte à 30 € et encaisse 30 € de la famille puis l'association se fera rembourser une somme de 55 € auprès de la communauté de communes.

Lors de l'inscription de Claudine auprès de l'association culturelle, celle-ci se fait remettre la carte à 30 € et encaisse 30 € de la famille puis l'association se fera rembourser une somme de 170 € auprès de la communauté de communes. La famille paiera la différence d'un montant de 100 € à l'association au moment de l'inscription, soit 130 € au total.

Je vous invite donc, pour pouvoir bénéficier de cette carte, à vous rendre aux accueils précisés ci-dessous munis d'une attestation de paiement de la CAF avec votre quotient familial, le nom et la date de naissance de votre enfant, de moins de 3 mois.

Une fois en possession de la carte, vous pourrez donner la carte à l'association de votre choix à l'inscription de votre enfant et régler le montant résiduel inscrit (voire celui au-delà des 200 euros).

Séverine LEFRESNE, en charge de la mise en œuvre de cette politique, se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations au 02 61 53 56 24 ou à l'adresse suivante : Accueil intercommunal, 128 Grande Rue, 14480 DOZULÉ.

Permanences de distribution de la carte, du 1^{er} septembre au 20 octobre 2018

- Accueils de l'intercommunalité, à Dives-sur-Mer (ZAC de la Vignerie, du lundi au vendredi 14h00 à 17h00) et à Dozulé (128 Grande Rue, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h00)
- Accueil du Pôle Jeunesse à Merville Franceville plage, rue du Flet de Gray, 14810 Merville-Franceville, du 15 septembre au 20 octobre les **samedis** de 10h00 à 12h00.
- Au Point Info 14, à Merville-Franceville, rez-de-chaussée de la mairie, 4 avenue Alexandre de Lavergne, du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

Lors les forums des associations

- Amfreville, samedi 8 septembre, de 9h00 à 12h30
- Bavent, samedi 1^{er} septembre, de 14h00 à 17h00
- Cabourg, samedi 1^{er} septembre, de 10h00 à 18h00
- Dives-sur-Mer, dimanche 9 septembre, 10h00 à 12h00 et de 13h30-18h00
- Dozulé, samedi 8 septembre, de 10h00 à 12h00 et de 14h à 16h
- Houlgate, samedi 1^{er} septembre, de 14h00 à 18h00

Fort du succès que la carte Sport et culture a rencontré sur notre nouveau territoire en 2017, le conseil communautaire a décidé de pérenniser le dispositif en l'étendant aux familles des communes issues de la communauté de communes de Cambremer et nous ayant rejoint au 1^{er} janvier 2018.

Souhaitant vivement que cette politique continue de favoriser l'épanouissement de vos enfants dans toutes les activités sportives et culturelles que propose notre communauté,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président
Olivier PAZ